Certifié sincère et conforme à l'original

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 2023 (EXERCICE 2022)

Le trente Janvier deux mille vingt trois à 17 h, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société ATOS-WORLDLINE situé dans la zone industrielle A rue de la Pointe sur convocation de sa Présidente effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été émargé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT préside la séance en qualité de Présidente de l'association, assistée par David BUTEZ, Vice-Président, Cyriac BOULANGER, Secrétaire de Séance et Pierre-Alain SEZILLE de MAZANCOURT en tant que Scrutateur régulièrement désignés par l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à ***68364*** voix sur 100.000.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

La présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Un exemplaire des statuts de l'association ;
- Le rapport d'activité ;
- Les textes des projets de résolution.

La présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité 2022 ;
- Rapport Financier 2022 ;
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2023 ;
- Renouvellement de membres du bureau ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée des rapports d'activité et financier 2022, ainsi que du budget prévisionnel 2023.
La présidente donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'administration de l'Association.

Pour :* 68 364 *voix
Contre : 0

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023 décide de :

- reconduire les rondes, les nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société ARTEMIS,
- répartir la dépense correspondante, soit 279.17 euros HT ou 335.00 euros TTC, par part virile entre les propriétaires,
- appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2023.

***Pour :* 68363 voix**
Contre : 1 voix

La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023 approuve le projet de budget prévisionnel 2023 s'élevant à : 46 660.87 euros hors prestations de sécurité ARTEMIS (51197 €).

Pour : 68364 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023 approuve l'appel de cotisations 2023 comme suit :

- Droit fixe : 210,00 euros
- Droit variable : 0,011 euros par m2

Pour : 68364 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée par les membres présents et représentés

RESOLUTION N°5

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023 ayant à procéder au renouvellement de deux administrateurs en 2023, dont les noms suivent :
Jean-Marie DUFURIER (2020)
François DUFURIER (2020)

Qui se représentent,
Les renouvelle dans leur mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'AG de 2026 statuant sur les comptes de 2025.

Pour : 68364 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023, enregistre les démissions de :
Christian BERDZINSKI
François JONCQUEZ
Eric SEIGNEUR
Pierre-Alain SEZILLE DE MAZANCOURT

Et ayant à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs pour 3 années nomme :

Christian CHANTELOT (Groupe 3 C INVEST- 5 , rue Marcel Paul)
Marc-Antoine MICHELET (SCI MCH 59 - Société DIATEK)
Grégory MALLARD (SCI DES GRELOTS – Société T.B.P.E)

Pour : 68 364 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°7

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 janvier 2023 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour : 68 364 voix
Contre : 0 voix
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT,
Présidente

David BUTEZ,
Vice-Président

Cyriac BOULANGER
Secrétaire de Séance